



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, TENUE
LUNDI, LE 14 NOVEMBRE 2022 À LA SALLE GUY
POITRAS**

Sont présents :

M. Jean-Yves Bouffard	maire
M. Alain Bachand, conseiller :	siège n° : 1
M. Guy Côté, conseiller :	siège n° : 2
M. Réjean Sini, conseiller :	siège n° : 3
M ^{me} Valérie Desbiens, conseillère	siège n° : 4
M ^{me} Danielle Michaud, conseillère :	siège n° : 5
M ^{me} Edith Simard, conseillère:	siège n° : 6

Assiste également à la séance, Madame Ketty Thériault, greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

La session est ouverte à 19H00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Bouffard, maire. Madame Ketty Thériault, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**2. PRÉSENTATION D'UNE NOUVELLE
CONSEILLÈRE**

Monsieur le Maire présente Madame Valérie Desbiens, nouvelle conseillère au siège no 4.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE
DU JOUR.**

Il est proposé par Monsieur Réjean Sini et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-
VERBAL DU 11 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par Madame Danielle Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 octobre 2022, avec dispense de lecture

**5. ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NO 2016-101
2016-105**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godbout est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de Godbout est entré en vigueur conformément à la Loi;

2022-11-01

2022-11-02

2022-11-03



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE un avis de motion a été déposé le 8 août 2016

CONSIDÉRANT QUE un règlement a été adopté le 12 septembre 2016

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance tenue le 11 juillet 2022, le conseil a adopté par résolution de poursuivre le processus pour l'adoption des dits règlements ci-haut-mentionnés

CONSIDÉRANT QUE un avis public de consultation à été émise le 29 août 2022

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation à eu lieu le 15 septembre 2022

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Edith Simard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement finale qui vise à remplacer les règlements 94,95,96 et 97.

1. Le règlement no.94 relatif aux permis et certificat sera remplacé par le 2016-104
2. Le règlement no.95 relatif au lotissement sera remplacé par le 2016-103
3. Le règlement no. 96 relatif à la construction sera remplacé par le 2016-105
4. Le règlement no. 97 relatif au zonage (incluant les grilles et les plans) sera remplacé par le 2016-102
5. Le plan d'urbanisme 2016-101 remplacera le plan d'urbanisme de 1991

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le :	8 ^e jour d'août 2016
Adoption du premier projet de règlement :	12 ^e jour de septembre 2016
Adoption du second projet de règlement:	11 ^e jour d'octobre 2022
Avis public sur l'assemblée de consultation:	29 ^e jour d'août 2022
Consultation publique:	15 ^e jour de septembre 2022
Avis public pour une demande de tenue d'un registre :	12 ^e jour d'octobre 2022
Adoption du règlement :	14 ^e jour de septembre 2022
Certificat de conformité de la MRC :	XX ^e jour de XX 2022
Avis de promulgation :	XX ^e jour de XX 2022

Jean-Yves Bouffard, maire



Ketty Thériault, greffière-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

2022-11-04

6.. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CCU DU 27 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Monsieur Alain Bachand d'accepter à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure 2022-04 du 125, rue Mgr Labrie :

1. Construction d'un second garage sur le 6156197 ce qui va l'encontre de l'article 5.1.3 du règlement de zonage 97.

L'ajout du second garage fera passer la superficie à 168.85 m2 se qui va l'encontre l'article 5.1.3 alinéas ont stipulé que la superficie ne doit pas excéder 80% de la superficie du bâtiment principal soit 103.9 m2

Le CCU demande qu'une finition extérieure ou peinture soit faite, qu'un toit soit construit et que les portes extérieures soient cachées afin que cela ne ressemble plus à des conteneurs.

Fermeture de l'assemblée à 9h 17 proposer par Monsieur Alain Bachand

2022-11-05

7. DON À LA BIBLIOTHÈQUE DE GODBOUT

Il est proposé par Monsieur Alain Bachand et résolu à l'unanimité d'accorder une somme de 175\$ à la bibliothèque de Godbout, soit 75\$ afin d'acheter des cadeaux aux 3 enfants qui fréquentent l'école Mgr Labrie, et un bon d'achat de 100\$ à la librairie A à Z à faire tirer aux usagers pour Noël.

2022-11-06

8. ABOLITION DES FRAIS DE RETARD ET DE LA LIMITATION DE PRÊT À LA BIBLIOTHÈQUE DE GODBOUT

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bibliothèques municipales ont aboli les frais de retard ainsi que la l'abolition des prêts limités et que ce virage s'est avéré positif

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Valérie Desbiens et adopté à l'unanimité d'acquiescer à la demande de la bibliothèque.

2022-11-07

9. NOMINATION DE SIGNATAIRES AU COMPTE

Il est proposé par Madame Valérie Desbiens appuyé par Monsieur Réjean Sini et résolu à l'unanimité de nommer Madame Edith Simard comme 4^e co-signataire, à la Caisse Populaire Desjardins. Les trois autres étant Monsieur Jean-Yves Bouffard maire, Monsieur Alain Bachand conseiller et Kitty Thériault greffière trésorière adjointe.



No de résolution
ou annotation

2022-11-08

10. ECOLE MGR LABRIE, COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2022

Monsieur Guy Côté fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 8 novembre 2022

11. PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS

Monsieur Réjean Sini dépose les états comparatifs pour les Année 2021-2022

12 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur Alain Bachand et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes payés et à payer

13. DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

Madame Danielle Michaud dépose le rapport des revenus et dépenses. Aucun commentaire n'est émis.

14. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Tous les élus on prit connaissance de la correspondance

15. AFFAIRE NOUVELLE

15.1 LA MANICOUAGAN DÉVOILE SON IMAGE DE MARQUE

Monsieur le maire explique que les conseillers(ères) disponibles seront présents à la soirée du 17 novembre 2022 pour le dévoilement de la nouvelle image de la Manicouagan.

2022-11-09

15.2 OFFRE DE SERVICE POUR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES PANORAMAS

Il est proposé par Madame Danielle Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Monsieur Ossama Khaddour, entente qui inclut également les Municipalités de Franquelin et Baie-Trinité

16 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées et Monsieur le Maire y répond.




No de résolution
ou annotation

2022-11-10

18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Danielle Michaud et résolu à l'unanimité
de clore l'assemblée, il est 19h45


Jean-Yves Bouffard
maire


Ketty Thériault
Greffière-trésorière adjointe